



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nécessaire recherche pour solutions face aux maladies fongiques en agriculture

Question écrite n° 21397

Texte de la question

M. Jean-Luc Fugit attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la nécessaire recherche à mener sur les solutions face aux maladies fongiques en agriculture. Les agriculteurs et les filières agricoles doivent gérer tout au long du cycle des cultures des champignons pathogènes qui menacent les rendements et la qualité des récoltes. Les deux principales maladies du blé, la septoriose et la rouille noire, toutes deux provoquées par un champignon, feraient baisser la production mondiale de 20 %. Étendues à l'ensemble des cultures, cette production ainsi perdue suffirait nourrir 8,5 % de la population mondiale, soit environ 600 millions de personnes. S'agissant de la qualité des productions, l'apparition de mycotoxines dans les cultures peut avoir un impact sur la santé humaine. La pourriture grise des raisins peut, par exemple, indirectement être à l'origine de la production d'une mycotoxine naturelle ayant des propriétés cancérigènes, néphrotoxiques, tératogènes ou encore immunodépressives. Avec les évolutions du climat pouvant favoriser des températures douces voire chaudes et une pluviométrie élevée, les agriculteurs ont besoin de solutions diversifiées pour garantir des niveaux de production satisfaisants en quantité et qualité. Aussi, les agriculteurs concernés souhaitent connaître de quelle manière le ministère encourage la recherche et l'innovation sur le sujet pour que des solutions durables soient proposées aux agriculteurs. Il souhaiterait donc connaître ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

La recherche et l'innovation constituent des actions essentielles pour lutter contre les maladies fongiques de manière non chimique, notamment dans le domaine de la sélection variétale. Des obtenteurs ont ainsi par exemple récemment mis sur le marché des cépages de vigne résistants au mildiou et à l'oïdium, qui sont les deux principales maladies cryptogamiques foliaires de la vigne à l'origine de nombreux traitements phytosanitaires. Le plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides lancé en avril 2018 vise notamment la réduction rapide de l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement. Il prévoit également d'amplifier la recherche et le développement d'alternatives, et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs. Dans ce cadre, le Gouvernement a dégagé d'importantes enveloppes de financement. Ainsi, le plan Ecophyto dispose d'un budget de 7 millions d'euros par an pour financer des projets de recherche et d'innovation. En outre, un programme prioritaire de recherche « Cultiver et protéger autrement » vient d'être mis en place, avec une dotation de 30 millions d'euros. Enfin, la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous prévoit la mise en œuvre d'une stratégie nationale de déploiement du biocontrôle. Celle-ci devrait être publiée d'ici fin 2019.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Fugit](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21397

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2019](#), page 6569

Réponse publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9930